



STADE POITEVIN HOCKEY CLUB



Chers amis sportifs,

Après une première année de changements, nous entamons cette nouvelle saison encore plus motivés.

Cette année, la licence fédérale augmente de 5 €, ainsi que la cotisation club, ce qui fait une augmentation de 10 € par rapport à l'an dernier (la cotisation était inchangée les deux dernières années).

Vous trouverez en pièces jointes tous les documents nécessaires à votre inscription pour la saison 2023/2024.

Pour faire simple, tout le monde doit fournir :

- La fiche de renseignements ;
- Une photo ;
- Une attestation de carte vitale et de mutuelle ;
- Une attestation du licencié (1 ou 2) ;
- Le règlement intérieur (dernière page datée et signée avec noms et prénoms) (6) ;
- Le règlement intégral de l'adhésion (en 1 ou 3 chèques).

Pour les mineurs :

- Une attestation du licencié (1) ;
- Le dossier de sur-classement (3-1 & 3-2) (en fonction de l'année de naissance) ;
- Les décharges signées (5-1 & 5-2).

Pour les féminines, à partir de U15 :

- Le dossier de sous-classement (4).

Pour les majeurs :

- Une attestation médicale attestant l'absence de contre-indication à la pratique du hockey-sur-glace, ou une attestation du licencié (3a) si la dernière attestation médicale à moins de 3 ans.

Surclassement :

- Un Electrocardiogramme devra être effectué pour les :
 - o Licence « masculin / mixité » U16 (U17 1ère année) et U20 (3 années d'âge) ;
 - o Licence « féminine » U18 (1ère année)

Les entraînements reprendront selon le planning annuel le lundi 04 septembre.

ATTENTION : l'accès à la glace ne pourra se faire qu'après validation de votre licence à la fédération. Veuillez donc à nous retourner rapidement votre dossier d'inscription complet.

A cet effet, des permanences auront lieu à l'arrière de la patinoire (dans le vestiaire de l'équipe première) de 17 h à 19 h :

- Vendredi 18 août ;
- Mardi 22 août ;
- Jeudi 24 août ;
- Lundi 28 août.

Vous pouvez aussi déposer votre dossier dans la boîte aux lettres du club à la patinoire ou envoyer les documents scannés à :

inscriptions.sphc@gmail.com

Le planning des entraînements est joint à ce dossier et est disponible sur le site du club :

www.sphc86.fr

Concernant celui des rencontres de la saison, il est en cours d'élaboration par la Zone Ouest de la FFHG et nous vous le transmettrons dès que possible.

Vous trouverez en pièce jointe le Règlement intérieur du Club. Merci de le lire soigneusement et nous le retourner signé.

L'accès à la patinoire se fait à l'aide de votre carte personnelle délivrée par le club par l'arrière de la patinoire. Si vous n'en avez pas, ou en cas de perte, merci de nous le signaler. A la demande du service des sports, merci de bien vouloir badger systématiquement à l'entrée et à la sortie. Vous êtes tenu de respecter également le Règlement intérieur de la Patinoire.

Enfin, un club ne peut fonctionner que grâce à ses membres. Nous faisons ce que nous pouvons dans la mesure de nos moyens. Si vous avez des suggestions, des idées, des disponibilités, n'hésitez pas à nous en parler, à vous impliquer, à participer...



vous pouvez soutenir simplement le club grâce à l'application Ma Petite Sponso. En vous inscrivant, vous désignez le SPHC comme bénéficiaire.

A chaque achat, vous bénéficiez d'une remise, tout en faisant bénéficier le club d'un petit don. Tout le monde y gagne.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous.

Président :
Hugues CAPDERROQUE
06 19 79 18 48
capderroque.hugues@gmail.com

Vice-Président Mineur & Trésorier :
Marc POUSSE
07 67 12 70 68
marc.pousse.sphc@gmail.com

Vice-Président Majeur & Secrétaire :
François CHAUVINEAU
06 85 02 84 43
f.chauvineau.sphc@gmail.com



STADE POITEVIN HOCKEY CLUB
FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023-2024

CATÉGORIE

LICENCIÉ			
NOM			N° LICENCE
PRÉNOM			N° CARTE
DATE DE NAISSANCE	LIEU	NATIONALITÉ	
MAIL LICENCIÉ			N° MOBILE
ADRESSE			
CODE POSTAL / VILLE			PROFESSION

RESPONSABLE LÉGAL 1			
NOM & PRÉNOM			MOBILE
PROFESSION / ENTREPRISE			MAIL
RESPONSABLE LÉGAL 2			
NOM & PRÉNOM			MOBILE
PROFESSION / ENTREPRISE			MAIL
AUTRE CONTACT			
NOM & PRÉNOM			MOBILE
PROFESSION / ENTREPRISE			MAIL

CATÉGORIE	ANNÉE DE NAISSANCE	TOTAL	SECTION HORAIRE AMÉNAGÉS
ÉCOLE	> 2014	160 €	
	2013 & 2014	215 €	
U7	2017 & PLUS	235 €	
U9	2015* & 2016	265 €	
U11	2013* & 2014	315 €	
U13	2011* & 2012	315 €	+ 250 €
U15	2009* & 2010	345 €	+ 250 €
U17	2007* & 2008	345 €	+ 250 €
U20	2004* -2005* -2006*	345 €	+ 250 €
LOISIRS		265 €	
	GRANDS DÉBUTANTS	150 €	
SÉNIORS		265 €	
PARA-HOCKEY		215 €	

	MODALITÉ DE PAIEMENT	MONTANT
<input type="checkbox"/>	VIREMENT 1	100 €
	VIREMENT 2	
	VIREMENT 3	
<input type="checkbox"/>	CHÈQUE 1	100 €
	CHÈQUE 2	
	CHÈQUE 3	
<input type="checkbox"/>	ESPÈCES	
<input type="checkbox"/>	CHÈQUES VACANCES	
<input type="checkbox"/>	CHÈQUES SPORT	
<input type="checkbox"/>	PASS'SPORT	50 €

* SUR-CLASSEMENT OBLIGATOIRE À L'INSCRIPTION : REMPLIR LES IMPRIMÉS « SUR-CLASSEMENT »

IL EST POSSIBLE DE PANACHER LES MOYENS DE PAIEMENT. LE PREMIER VERSEMENT NE PEUT ÊTRE INFÉRIEUR À 100 €.

POUR 2 LICENCES : REMISE DE 10% SUR LA LICENCE LA MOINS ÉLEVÉE - POUR 3 LICENCES : REMISE DE 10% SUR LES 2 LICENCES LES MOINS ÉLEVÉES

PIÈCES À FOURNIR :

- Photo d'identité
- Copie de pièce d'identité (Carte d'identité, passeport ou acte de naissance) pour une 1ère inscription uniquement
- Photocopie de la carte vitale et de l'attestation de mutuelle sur lesquelles apparaît le licencié
- Attestation médicale de non contre-indication de moins de 3 ans (pour les majeurs) OU l'attestation du licencié (1 ou 2) signée (après lecture du questionnaire correspondant) (1a ou 2a)
- Dossier de sur-classement (3-1 & 3-2) à établir obligatoirement (pour ceux dont l'année de naissance comporte un astérisque *)
- Vos règlements à l'ordre du SPHC. La licence ne sera saisie que si le règlement TOTAL est joint au dossier (même si l'encaissement est échelonné : en trois fois au 30/08-30/09-30/10.
- Dossier de sous-classement (4) pour les féminines (à partir de U15)
- Les décharges signées (5-1 & 5-2)
- La dernière page du règlement intérieur signée (avec noms et prénoms (6))



ATTESTATION DU LICENCIÉ MINEUR

Saison 2023.2024

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement de la licence FFHG discipline **HOCKEY SUR GLACE** uniquement



ATTENTION

Pour l'obtention (renouvellement et/ou création) d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE** (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e) [Prénom NOM]

en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement, d'une licence sportive – discipline HOCKEY SUR GLACE - à la F.F.H.G. et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du représentant légal

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Les **mineurs** n'ont plus besoin de fournir un certificat médical d'aptitude pour la prise ou le renouvellement d'une licence sportive. Le certificat médical est remplacé par un questionnaire équivalent à une attestation parentale dans le cadre d'une prise ou d'un renouvellement de licence.

A noter : la production d'un certificat médical demeure dès lors que la réponse au questionnaire de santé du mineur conduit à un examen médical.

Le questionnaire de santé doit être rempli par les personnes exerçant l'autorité parentale. Ces dernières doivent attester que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté **de moins de 6 mois**.

Afin de respecter le secret médical, le représentant légal du licencié(e) devra remettre à son club « l'attestation de santé pour le licencié MINEUR » (et non le questionnaire lui-même).



, pour la souscription d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE** (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé quel que soit l'âge du licencié(e)



QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA F.F.H.G.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu discuté avec un médecin ? t'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon
Ton âge :

Depuis l'année dernière :	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) :		
Tu te sens très fatigué ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent pendant la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui :		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		

Depuis l'année dernière :	oui	non
Questions à faire remplir par tes parents :		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans, entre 15 et 16 ans)		

Si tu as répondu OUI à une des questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne -lui ce questionnaire rempli.



ATTESTATION DU LICENCIÉ MAJEUR

Saison 2023.2024

Questionnaire de santé QS-SPORT
renouvellement de la licence FFHG discipline **HOCKEY SUR GLACE** uniquement



ATTENTION

Ce formulaire ne concerne pas les licencié(e)s PARA HOCKEY SUR GLACE
pour la souscription (renouvellement et/ou création) d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE**
(licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e) [Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du licencié

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le renouvellement de la licence **HOCKEY SUR GLACE** n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace (**sauf tous les trois ans**).

Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, disponible sur le site internet fédéral, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même)

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace **de moins de 6 mois** (*en compétition le cas échéant*).



, pour la souscription d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE** (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplet atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



DEMANDE DE SUR-CLASSEMENT

dossier complet (2 pages) à télécharger dans l'outil de gestion administrative et sportive : « HockeyNet »

Nom : Prénom :

N° de licence : Nom du club :

licencié depuis : ans
date de naissance : discipline pratiquée :

adresse mail du club :@.....

AUTORISATION PARENTALE
(pour les mineurs)

Nous soussignés,, autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie

Fait le, à

Signature du père

signature de la mère

AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE
(les signatures du Président **et de l'entraîneur** sont obligatoires)

Président du Club : Signature :

Entraîneur : Signature :

sur-classement sur-classement MIXITE (U9 & U11 uniquement)

demandé de la catégorie à la catégorie

STADE POITEVIN Hockey Club
Patinoire Municipale
Avenue Jacques Coeur
86000 POITIERS
SIREN 334 962 960 00019
APE 926C

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG, Dr Fabrice LECLERC, rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale.



Confidentiel médical

Confidentiel médical

FICHE MEDICALE de SURCLASSEMENT

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

Nom et prénom de l'adhérent : date de naissance :

Nom du club :

1- Données morphologiques :

Poids..... Taille

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

3- Examen cardio-vasculaire :

- a) Antécédents familiaux :
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) TA :Pouls :
- d) Clinique :

4- Examen locomoteur :

- a) Rachis (radios au moindre doute) :
- b) Genoux (conflit fémoro-patellaire, instabilité) :
- c) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) :
- d) Autres :

5- Autres éléments d'appréciation :

- a) Autres sports pratiqués :
- b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires :
- c) Niveau scolaire :
- d) Sommeil :
- e) Développement psychologique :
- f) Traitements en cours :

6- Examens complémentaires éventuels :

- ECG, **(Obligatoire pour le surclassement des U16 (U17 1^{ère} année) et des U20 (les 3 années) d'âge de la catégorie) – Compte rendu (suite à lecture de ECG) à joindre au dossier**

- Echocardiogramme, EFR, Epreuve d'effort si nécessaire

7- Remarques :

8. Conclusion :

Je soussigné(e), Docteurcertifie avoir examiné M/Mme

Qui ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du hockey sur glace en sur-classement

* cochez la case obligatoirement pour confirmer le sur-classement

Fait à,le cachet du médecin :



FORMULAIRE SOUS CLASSEMENT ou DOUBLE SOUS CLASSEMENT
Femmes souhaitant évoluer en mixité

Formulaire a mailer a.gibier@ffhg.eu après saisie de la demande dans HockeyNet

Nom : Prénom :

N° de licence : Nom du club :

licenciée depuis : ans
date de naissance : discipline pratiquée :

mail de l'Association :@.....

AUTORISATION PARENTALE
(pour les mineurs)

Nous soussignés,, autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie

Fait le, à

Signature du père signature de la mère

MIXITE
SOUS-CLASSEMENT // DOUBLE SOUS-CLASSEMENT
(annexe ALM 1)

Je soussigné(e), Président(e) du club, sollicite, le sous classement ou double sous classement

sous classement U15 mixité en U13 sous classement U20 mixité en U17

sous classement U17 mixité en U15 sous classement senior mixité en U20

double sous classement (adresser dossier à : a.gibier@ffhg.eu)

Fait à, le

STADE POITEVIN Hockey Club
Patinoire Municipale
Avenue Jacques Coeur
86000 POITIERS
SIREN 334 962 960 00019
APE 928C

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le sur classement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs.



STADE POITEVIN HOCKEY CLUB
SAISON 2023-2024

1- Droit à l'image

POUR LES MINEURS

Je soussigné,,
représentant légal de l'enfant mineur :

Autorise le club SPHC à publier l'image de mon enfant, dans le cadre de toute publication,
sur tout support, relatifs à la promotion du club et du Hockey sur glace.

Dans le cas contraire, j'adresse un courrier au club notifiant mon refus (par lettre remise en
main propre ou lettre suivie).

Fait à, le

SIGNATURE

2- Décharge hospitalisation

POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) :
représentant légal de l'enfant :

- Autorise la personne responsable en charge de mon enfant à prendre toutes
décisions qui s'imposent en cas d'accident (hospitalisation, intervention chirurgicale,
anesthésie, sortie d'hôpital,...).

- Précise que mon enfant est allergique (précisez, contre-indication
médicamenteuse,...) :

.....
.....

- Précise que mon enfant suit un traitement particulier (pathologie, traitement,...) :

.....

Fait à, le

SIGNATURE



STADE POITEVIN HOCKEY CLUB
SAISON 2023-2024

3 - Décharge générale

POUR LES MINEURS

Je soussigné,,
représentant légal de l'enfant mineur :

- Certifie avoir pris connaissance de l'offre d'extension d'assurance proposée par le Club via la FFHG (AIAC courtage) et déclare avoir choisi l'option :
 - B
 - C
 - Refuser l'offre d'extension
- Si option B et C faire un complément de cotisation auprès du club (chèque à l'ordre de l'AIAC) et compléter le bulletin d'adhésion
- **Certifie être en possession d'une responsabilité civile couvrant le sport Hockey sur Glace ;**
- Atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des informations stipulées dans la notice d'information pour une inscription au SPHC et les accepte en tous termes ;
- Décharge la personne responsable de mon enfant et le club de toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel ou d'effets personnels lors des déplacements organisés par le Club ;
- Décharge le Club de toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires lors des entraînements.
- Autorise le Club à publier sur son site Internet la photo de mon enfant.
- Dans le cas où j'utilise mon véhicule personnel pour transporter les joueurs du Club, j'atteste que mon véhicule est :
 - correctement assuré :
 - conforme aux normes en vigueur sur la sécurité des véhicules (contrôle, etc...);
 - et m'engage à respecter le code de la route en vigueur (vitesse, alcool, stupéfiant, etc...).
- Atteste avoir pris connaissance de la charte des parents et des joueurs, et m'engage à en respecter et faire respecter tous les termes.

Fait à, le

SIGNATURE

Règlement Intérieur du club - Pole mineur

NOTE : Les sanctions prises en commission de discipline ne se substituent pas à celles qui pourraient être prises par les autorités sportives ou judiciaires. Elles s'y ajoutent.



Saison 2023/2024

Stade Poitevin Hockey sur Glace
Créé par : Le comité directeur

Joueur

Inscription & Licence

Le non-respect du 1 entraîne l'exclusion du Club.

Le non-respect du 2 entraîne la suspension par le Club.

1 - Le joueur doit être licencié à la Fédération Française de Hockey sur Glace.

2 - Le joueur doit être à jour de sa cotisation, en contre partie, il reçoit de l'encadrement la possibilité de pratiquer le Hockey sur glace à son meilleur niveau.

Cadre du jeu

Le non respect des points 1 à 4 peut entraîner la suspension par le Club ou la convocation devant la Commission de Discipline.

1 - Il doit respecter les consignes données par les entraîneurs

2 - Il doit respecter les horaires définis et prévenir à l'avance le dirigeant et/ou l'entraîneur de son absence éventuelle aux matchs et aux entraînements.

3 - Il doit participer régulièrement aux entraînements et aux matchs, à être présent sur la glace à l'heure exacte

4 - Il doit avoir une attitude correcte et polie envers :

le coach

Les arbitres, pendant et après les matchs (ils sont là pour faire respecter les règles du jeu)

les personnes officiant à la table de marque

Les adversaires

Les spectateurs.

Le personnel de la patinoire.

Les dirigeants

5 - Il doit s'assurer de la conformité de son équipement (complet) avant chaque match et entraînement.

6 - Il doit respecter les couleurs du club (culotte noir, casque noir)

7 - Le licencié du club ne peut pas participer à un match (amical ou tournoi) ou un entraînement dans un autre club sans l'autorisation écrite et signée du président.

Cadre disciplinaire

Le non-respect de ces devoirs est une faute grave qui entraîne la convocation de la Commission de Discipline.

La Sanction peut être l'exclusion définitive ou temporaire des matchs ou des entraînements.

Si des sanctions sont prises, celles-ci seront communiquées à tous les partis concernés.

- 1 - Il ne doit pas se battre dans les vestiaires dans l'enceinte sportive ni dans les transports
- 2 - Il ne doit pas porter de coups, ni faire de blessures volontaires.
- 3 - Il ne doit pas insulter les dirigeants, les entraîneurs, le personnel de la patinoire
- 4 - Il ne doit pas voler, ni utiliser le matériel d'autrui sans son autorisation.
- 5 - Il ne doit pas dégrader volontairement le matériel, les locaux, l'équipement du club ou celui de ses coéquipiers.
- 6 - Il ne doit pas enregistrer ni diffuser d'images dégradantes ou inappropriées de sa personne ou de tiers au moyen d'une caméra, téléphone, les réseaux sociaux ou autre
- 7 - Le tabac, sous toutes ses formes (y compris la chique) est interdit dans le cadre de l'activité sportive. (Entraînements, matchs, transports ...)
- 8 - Il ne doit pas prendre de stupéfiants, ni en fournir à ses coéquipiers.
- 9 - Il ne doit pas prendre de produits dopants (liste disponible auprès du médecin du club), ni en fournir à ses coéquipiers.
- 10 - En cas de pénalité majeur recueillie au cours d'un match, officiel ou amical, pour toute amende décidée par la Ligue ou le Comité Fédéral d'arbitrage, le joueur sanctionné devra régler l'amende correspondante avant de pouvoir remonter sur la glace



Composition des commissions

Les Moyens de Sanctions

Avertissement.

Blâme.

Suspension.

Exclusion.

Toute autre mesure visant à corriger ou à réparer la faute commise.

Composition de la Commission de Discipline

Le vice-président mineur

L'entraîneur général du Club

Le Dirigeant d'équipe

L'entraîneur d'équipe

Un membre comité directeur

L'intéressé mis en cause accompagné de son représentant légal s'il est mineur

Une personne pour la défense s'il le souhaite.

Composition de la Commission Sportive

le Président.

le responsable de la Commission Sportive.

l'entraîneur responsable du Hockey Mineur.

un Dirigeant d'équipe ou l'entraîneur de catégorie.

Les parents

1. Ils participent à l'épanouissement des enfants, tout en acceptant les contraintes qui sont liées à ce sport.
2. Ils sont les principaux supporters des équipes (mineurs et majeurs) par leur présence et leur participation.
3. Ils sont responsables financièrement des dégradations volontaires qui seraient commises par leur enfant.
4. Ils doivent s'abstenir de toute critique devant les enfants (si le besoin s'en fait sentir, le problème peut être résolu en le communiquant aux dirigeants ou aux élus concernés).
5. L'accès des vestiaires, est interdit aux parents et aux personnes étrangères au club, à l'exception des catégories U7 et U9, où les parents peuvent aider leur enfant à s'équiper dans les vestiaires.
6. L'accès des bords de piste et du banc des joueurs pendant les entraînements et les matchs est interdit à toute personnes (parents, joueurs), sauf autorisation de l'arbitres (inscrit sur la feuille de match) et de l'entraîneur.
7. Ils ne doivent pas avoir des propos outrageux vis-a-vis des parents des autres équipes, des arbitres et des joueurs adverses. Une répétition de tels actes, nocifs pour le club et le sport en général, pourra se régler devant la Commission Sportive et de Discipline.
8. Toute personne qui aurait un comportement contraire à l'esprit sportif, de nature à attiser des conflits de quelque nature soient-ils, ou qui présenterait une attitude contraire aux bonnes mœurs, pourra se voir évincer de l'enceinte de la patinoire.
9. Pour les U7 et U9, un parent doit toujours être présent dans les vestiaires.

Planning d'Entraînements S P H C - Saison 2023-2024

version 3

		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
15:15													
15:30													
15:45			Surfage								Surfage		
16:00			SHA			SHA							
16:15													
16:30													
16:45													
17:00			Surfage			Surfage					Surfage		
17:15													
17:30													
17:45													
18:00													
18:15													
18:30			Ecole SPHC / SPCG	Ecole de Patinage SPHC / SPCG (de septembre à Décembre)									
18:45													
19:00													
19:15													
19:30			U7	U11	U13	U15	U17	U11	U13				
19:45													
20:00			Surfage	Surfage	Surfage	Surfage	Surfage	Surfage	Surfage				
20:15													
20:30													
20:45													
21:00													
21:15			U20	U15	U17	D3	D3	U11	D3				
21:30													
21:45													
22:00			Surfage	Surfage	Loisirs								
22:15													
22:30													
22:45													
23:00			Loisirs										
23:15													
23:30													

Legende:

- Ecole
- U7
- U9
- U11
- U13
- U15
- U17
- U20
- Loisirs
- Para
- SHA
- Grands Débutants



Horaires détaillés par jour:

- Mardi:** 18:00-19:00, 18:00-19:00, 12:00-13:00
- Mercredi:** 18:30-19:45, 18:30-19:45, 12:30-13:45
- Jeudi:** 20:15-21:15, 19:00-20:00
- Vendredi:** 19:00-20:00, 18:45-19:45, 20:15-21:15, 19:00-20:00
- Samedi:** 12:30-13:30, 12:30-13:30, 13:00-13:00, 13:30-13:30, 13:45-13:45, 14:00-14:00, 14:15-14:15, 14:30-14:30, 14:45-14:45
- Dimanche:** 11:45-12:00, 12:00-12:15, 12:30-12:30, 12:45-12:45, 13:00-13:00, 13:15-13:15, 13:30-13:30, 13:45-13:45, 14:00-14:00, 14:15-14:15, 14:30-14:30, 14:45-14:45

Surfage à Sec (5 mm)